

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Propriété. Précisions concernant l'action en revendication de biens meubles
Assurance construction. Délai de prescription de l'action du garant extrinsèque de l'achèvement
- 7 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
Conflit de lois. Pouvoirs du juge aux affaires familiales quant à la désignation de la loi relative au divorce
- 8 ENTREPRISE**
Société à responsabilité limitée (SARL). Responsabilité pénale d'une SARL absorbante pour une infraction commise avant la fusion-absorption
Ouverture et extension des procédures collectives. Preuve de la créance portée par le débiteur à la connaissance du mandataire judiciaire
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Testament. Date incomplète du testament olographe : recherche d'éléments établissant sa rédaction au cours d'une période déterminée
- 11 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Dispositif *de Robien* : précisions concernant la condition tenant à ce que le loyer n'excède pas un plafond
- 12 PROFESSION**
Notaires. Le gouvernement n'envisage pas d'interdire aux notaires déjà installés de participer au tirage au sort

À LA Une

Méthode de calcul de la créance d'un indivisaire au titre du financement de l'immeuble indivis

L'acquisition d'un bien immobilier par un couple, financée au moyen d'un prêt, est courante. Son remboursement dans le cadre d'une indivision est également fréquent (concubins, époux séparés de biens, indivision post-communautaire). Lors de la liquidation de l'indivision, les modalités du traitement du remboursement du prêt peuvent susciter des interrogations. Par un arrêt du 23 mai 2024, la Cour de cassation apporte des précisions concernant la marche à suivre. > **LIRE P. 1**